

L'ÉDUCATION, TERRAIN D'ACTION INTERNATIONALE : LE BUREAU INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS LES ANNÉES 1930

Damiano Matasci

P.U.F. | *Relations internationales*

2012/3 - n° 151
pages 37 à 48

ISSN 0335-2013

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2012-3-page-37.htm>

Pour citer cet article :

Matasci Damiano, « L'éducation, terrain d'action internationale : le Bureau international de l'enseignement technique dans les années 1930 »,
Relations internationales, 2012/3 n° 151, p. 37-48. DOI : 10.3917/ri.151.0037

Distribution électronique Cairn.info pour P.U.F..

© P.U.F.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'éducation, terrain d'action internationale : le Bureau international de l'enseignement technique dans les années 1930

Le « tournant transnational » de la recherche historique de ces vingt dernières années a contribué à historiciser les interconnexions entre les pays et les régions du monde et à inscrire le processus de globalisation dans la longue durée¹. Il a également donné un nouveau souffle aux études sur les organisations et les réseaux internationaux². Une nouvelle génération de recherches a ainsi permis de réévaluer leur rôle et leur impact non seulement dans la mise en place d'un système de régulations internationales mais aussi en tant qu'« espaces sociaux et culturels propices à la circulation d'informations, d'expertises et de savoir-faire » à travers les espaces nationaux³. Étudier la genèse et le développement de ce qu'Akira Iriye définit comme la « communauté globale » permet finalement d'apporter de nouveaux éclairages sur l'histoire des politiques publiques occidentales aux XIX^e et XX^e siècles⁴.

S'il est difficile de rendre compte d'une façon exhaustive d'un champ de recherche en ébullition, force est de constater que les politiques scolaires constituent un angle particulièrement aveugle dans l'historiographie⁵. Il s'agit pourtant d'un terrain privilégié pour saisir les dynamiques

1. Pour une introduction à l'approche transnationale, Patricia Clavin, « Defining Transnationalism », *Contemporary European History*, 14, 4, 2005, pp. 421-439.

2. Une introduction in Madeleine Herren, *Internationale Organisationen seit 1865. Eine Globalgeschichte der internationalen Ordnung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2009.

3. Susan Pedersen, « Review Essay: Back to the League of Nations? », *American Historical Review*, 112, 4, 2007, pp. 1091-1117. Pour la citation : Sandrine Kott, « Dynamiques de l'internationalisation : l'Allemagne et l'Organisation internationale du travail (1919-1940) », *Critique internationale*, 52, 2011, p. 70. Du même auteur voir aussi « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, 52, 2011, pp. 9-16.

4. Akira Iriye, *Global Community: the Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, University of California Press, Berkeley, 2002. Voir aussi le numéro spécial de 2006 de la revue *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* dirigé par Matthias Schulz et Eckhardt Fuchs intitulé « Globalisierung und transnationale Zivilgesellschaft in der Ära des Völkerbundes » (n° 10).

5. Une synthèse in Eckhardt Fuchs, « The Creation of New International Networks in Education: The League of Nations and Educational Organizations in the 1920s », *Paedagogica Historica*, 43, 2007, pp.199-209.

du processus d'internationalisation, et plus particulièrement les relations complexes qui se tissent entre les organisations intergouvernementales et les réseaux internationaux privés dès l'entre-deux-guerres⁶.

Cette étude de cas a pour ambition de comprendre pourquoi et comment l'éducation devient après la première guerre mondiale un véritable terrain d'action internationale. Il propose plus précisément une enquête sur la genèse et l'action du Bureau international de l'enseignement technique (BIET), un réseau international privé fondé à Paris en 1931. Dans le contexte de la Grande Dépression des années 1930, ce Bureau se configure comme une organisation d'experts dont l'objectif est de cordonner les politiques scolaires européennes en matière d'enseignement technique et de contribuer ainsi au redressement des économies en crise. Il regroupe un nombre restreint de responsables nationaux de l'enseignement technique qui entament une collaboration avec le Bureau international du travail (BIT) afin d'intervenir dans un domaine jusque-là peu investi par les organisations internationales.

Cet article se focalise d'une part sur les raisons qui poussent des experts ancrés dans des contextes nationaux à amener leurs activités au niveau international. D'autre part, il sera question d'interroger les interactions entre ce réseau d'experts et le BIT, le problème étant de savoir comment se structurent les échanges d'informations et le développement de stratégies de subsidiarité entre organisations et réseaux internationaux. Enfin, nous examinerons les résultats de ces démarches et les efforts du BIET pour constituer un savoir-faire technique destiné à façonner les politiques scolaires européennes.

ÉDUCATION ET EXPERTISE : LA GENÈSE DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Il est tout d'abord utile de rappeler que l'idée d'une collaboration internationale dans le domaine de l'éducation n'est pas nouvelle. La construction des systèmes scolaires modernes dans la deuxième moitié du XIX^e siècle s'accompagne d'échanges, de comparaisons et d'observations mutuelles entre les réformateurs européens⁷. Si les connexions transnationales qui se mettent en place dans cette phase demeurent relativement informelles, la période de l'après-guerre se caractérise par un lent processus de reconstitution et d'institutionnalisation des nombreux réseaux qui se sont créés au

6. Notamment John Boli, George Thomas, *Constructing World Culture: International Nongovernmental Organizations since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 1999 ; Margaret Keck, Kathryn Sikkink, *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

7. Sur le cas français, Damiano Matasci, « Le système scolaire français et ses miroirs. Les missions pédagogiques entre comparaison internationale et circulation des savoirs (1842-1914) », *Histoire de l'Éducation*, 125, 2010, pp. 5-26.

tournant du siècle. Souhaitant amener les problèmes éducatifs dans l'arène internationale, relativement négligés par la Société des Nations (SDN) au début des années 1920⁸, une multitude de groupements, d'associations, de fédérations et de ligues se constituent avec plus ou moins de succès⁹. Des organisations à vocation universelle, comme le Bureau international de l'enseignement secondaire (1919), la New Education Fellowship (1921), la World Federation of Education Associations (1923), le Bureau international d'éducation (1925) ou encore la Fédération internationale des associations d'instituteurs (1926) se distinguent par un intense activisme qui se déploie autour de la promotion de la paix et du rapprochement franco-allemand, de la collaboration pédagogique mais également de la défense des intérêts corporatifs des enseignants.

Si les fonctions de ces réseaux sont multiples, tout comme les acteurs qui les promeuvent, la genèse du BIET permet de mettre en exergue un usage bien particulier de la sphère internationale : celui de l'expertise¹⁰. Si les premiers réseaux d'experts dans le domaine de l'enseignement technique datent du tournant du siècle¹¹, leur apparition sur la scène internationale dans l'entre-deux-guerres est assez tardive. Certes, en 1923, 1925 et 1930 se tiennent – respectivement à Rome, à Charleroi et à Liège – des congrès internationaux dont les résolutions préconisent la constitution d'un organisme international chargé de coordonner les efforts en matière d'enseignement technique. La nécessité de pallier la rareté et le manque de continuité des congrès internationaux dans les années 1920 est particulièrement mise en avant. Leur caractère fragmentaire et aléatoire empêcherait la mise en place d'une œuvre permanente de centralisation des informations ainsi que d'une synergie internationale visant à développer un programme réformateur commun¹².

C'est seulement en 1931 que se constitue officiellement le Bureau international de l'enseignement technique. Il est fondé lors d'un congrès organisé à Paris par l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET) qui réunit les dirigeants du ministère de l'Instruction publique, les représentants des chambres de commerces ainsi que des groupes d'industriels, de notables et de parlementaires,

8. Karen Mundy, Mona Galy, « International and Transnational Policy Actors in Education. A Review of the Research », in *Handbook of Education Policy Research*, New York, Routledge, 2009, p. 718.

9. La base de données en ligne *League of Nations Search Engine* recense dans la section consacrée à l'éducation au moins quarante-sept organisations (<http://www.lonsea.de>, consulté le 14 juillet 2012).

10. Sur cette question, Sandrine Kott, « Une "communauté épistémique" du social ? Experts de l'OIT et internationalisation des politiques sociales dans l'entre-deux-guerres », *Genèses*, 71, 2008, pp. 26-46.

11. Damiano Matasci, « International Congresses of Education and the Circulation of Pedagogical Knowledge in Western Europe (1880-1914) », in Davide Rodogno, Bernhard Struck, Jakob Vogel (eds.), *Shaping the Transnational Sphere : Experts, Networks, Issues, 1850-1930*, New York, Berghahn Books, 2012, pp. 352-382.

12. Archives du Bureau international du Travail (ci-après ABIT), ED 5000/7/01/1. Projet de création d'un Bureau international de l'enseignement technique, 1931.

tous convaincus de la nécessité de développer la formation professionnelle. L'intérêt pour les échanges et la comparaison internationale de cette association est bien connu. Elle a été créée en 1902 pour donner suite au fort activisme des représentants français lors des congrès internationaux de l'enseignement technique de la fin du XIX^e siècle¹³. Edmond Labbé, l'un des fondateurs de l'AFDET et directeur de l'Enseignement technique en France entre 1920 et 1933, explique clairement dans une lettre au directeur du BIT, Albert Thomas, la nécessité et les fonctions de ce nouvel organisme :

Il s'agissait de créer un organisme international s'occupant de toutes les questions d'enseignement technique, présidant à un échange de vues entre les différents pays intéressés, constituant en somme un Office de renseignement chargé de préparer les questions qui seraient traitées aux Congrès annuels de l'Enseignement technique, de fournir des renseignements aux institutions qui les demanderaient, d'étudier les principales questions à l'ordre du jour de l'enseignement technique – bref, une sorte de « Clearing House » de tous les problèmes concernant cet enseignement¹⁴.

Le premier conseil d'administration du BIET en 1931 regroupe uniquement les principaux responsables de l'enseignement technique français et un représentant belge¹⁵ : Edmond Labbé (directeur général de l'Enseignement technique en France et président du BIET), Julien Fontègne (inspecteur général de l'Enseignement technique), Hippolyte Luc (directeur général adjoint de l'Enseignement technique), Aristide Lomont (directeur général des Ateliers-écoles) et enfin Jules Hiernaux (directeur général de l'Université du travail de Charleroi et président du Conseil supérieur de l'Enseignement technique de Belgique). Il s'agit avant tout d'une initiative française qui ne peut pas être comprise sans prendre en compte le contexte de la crise économique du début des années 1930.

En France, en effet, le chômage massif touche principalement la main-d'œuvre non formée, au moment même où certaines branches de l'industrie mécanique accusent un déficit d'ouvriers qualifiés¹⁶. La crise signale donc qu'il faut se servir de l'enseignement technique et professionnel comme d'un moyen de redressement économique, car il permettrait une meilleure adaptation de la main-d'œuvre à la recomposition du tissu productif¹⁷. Selon les promoteurs du BIET, les nouvelles conditions économiques et sociales (concentration industrielle,

13. Notamment le sous-chapitre « L'AFDET et la constitution d'un parti de l'enseignement technique (1902-1914) » dans l'ouvrage de Jean-Michel Chapoulie, *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, PUR, 2010, pp. 246-251.

14. *Procès-verbaux de la 55^e session du Conseil d'administration du BIT*, 1931, p. 803.

15. Le conseil d'administration est l'organe dirigeant du BIET. Il décide le programme des congrès, les enquêtes internationales à mener et il est chargé de diffuser les informations aux gouvernements des pays membres.

16. Gérard Bodé, *L'enseignement technique, de la Révolution à nos jours*, t. 1, Paris, INRP – Economica, 2002, p. 25.

17. *Les informations du BIET*, 1936, p. 3.

machinisme, simplification des tâches, etc.) font que l'apprentissage à l'atelier tend à devenir insuffisant, tandis que le besoin de main-d'œuvre qualifiée se fait de plus en plus sentir : d'où la nécessité de recourir à un procédé de remplacement, à savoir l'enseignement technique dans les écoles publiques.

C'est dans ce contexte que la direction de l'Enseignement technique français se construit un espace de pensée et d'action à l'échelle internationale à partir duquel elle développe et élargit ses propres activités. La collaboration par-delà les frontières est alors identifiée comme la méthode permettant d'accomplir les plus grands progrès dans le minimum de temps, la crise internationale nécessitant en effet des solutions internationales¹⁸. Le conseil d'administration du BIET s'élargit d'ailleurs très rapidement : au noyau franco-belge initial s'ajoutent dès 1932-1933 notamment l'Allemand Hermann Südhof (conseiller au ministère de l'Instruction et de l'Éducation du Reich), l'Anglais Arthur Abbott (inspecteur-chef de l'Enseignement technique) et l'italien Giovanni Scanga (directeur général de l'Enseignement technique). Le caractère particulièrement élitiste de ce réseau mérite d'être souligné. Tous les membres du conseil d'administration occupent en effet des postes importants au sein des ministères de l'Instruction publique dans leurs pays respectifs. Contrairement à d'autres réseaux actifs dans le domaine éducatif pendant l'entre-deux-guerres – réunissant notamment des pédagogues, des enseignants et des étudiants – le BIET se compose d'un nombre très limité d'experts dont les responsabilités et les compétences sont très bien assises au niveau national.

EXPERTS ET BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL : LES LOGIQUES DE LA COMPLEMENTARITÉ

La question centrale qui se pose lors de la création de cet organisme international est sans nul doute celle de la définition et de la sélection de l'expert. Le BIET constitue à bien des égards une « communauté épistémique¹⁹ », dans la mesure où il rassemble un petit comité d'hommes aux compétences reconnues et particulièrement bien inscrits dans les administrations scolaires des différents pays européens. Son organisation est conçue pour être la plus simple et utilitaire possible : son but est d'offrir une configuration institutionnelle à des acteurs déjà bien documentés, à la tête de l'enseignement technique dans leur propre pays et aptes à discuter de la formation scientifique de tous les agents de la production. La sélection de

18. Roger Aronstam, *Le Bureau international de l'enseignement technique*, Paris, Presses modernes, 1937, pp. 99-100.

19. Peter Haas, « Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46, 4, 1992, pp. 1-35.

spécialistes est clairement énoncée par Hippolyte Luc, membre du conseil d'administration du BIET et successeur en 1933 d'Edmond Labbé à la direction de l'Enseignement technique en France :

Nous voulons qu'il y ait quelqu'un qui représente ici la compétence des hommes qui, dans les différents pays, sont chargés d'assurer le fonctionnement de l'enseignement technique. Il y aura certainement des listes de compétences que nous aurons à dresser, et il y aura de petites négociations à faire avec les différents pays auxquels appartiennent les personnes qui figureront sur ces listes²⁰.

Afin de légitimer leur nouvelle position d'experts internationaux, les membres du BIET cherchent immédiatement à mettre en place une collaboration avec le Bureau international du travail de Genève²¹. La raison est simple : selon les statuts définis à Versailles en 1919, le BIT est la seule institution pouvant établir des normes internationales dans le domaine de l'enseignement technique. Les négociations entre les deux organismes sont particulièrement vivantes et fructueuses. Elles sont facilitées par les liens d'amitié entre Edmond Labbé, Hippolyte Luc et Albert Thomas, directeur du BIT, décédé en 1932. Ce qui mérite d'être souligné c'est que le BIET souhaite stimuler et soutenir l'action du BIT dans le domaine de l'enseignement technique. En suivant le modèle du Comité pour la protection de l'enfance et de la jeunesse de la SDN, fondé en 1925²², Edmond Labbé ambitionne de faire de son organisation une commission consultative du BIT. En 1934, après trois ans de négociations, il parvient à la placer sous son patronage. L'organisation genevoise adopte alors une stratégie de subsidiarité très particulière, bien décrite lors du congrès international de l'enseignement technique qui se tient la même année à Barcelone :

Le BIET [...] apparaît, ce faisant, comme un de ces organismes internationaux d'experts qui peuvent, pour l'examen des questions qui sont du ressort de l'Organisation Internationale du Travail, nous prêter un concours que rendent indispensable nos trop modestes ressources en personnel capable de les étudier dans le sein même du BIT. Nous ne doutons point que cette très utile collaboration serait encore plus efficace si le conseil d'administration du BIT était représenté au conseil d'administration du BIET²³.

Le BIT semble profiter de l'existence de cette nouvelle institution pour lui déléguer des tâches d'expertise qu'il ne peut pas assumer, faute de ressources financières et de personnel. Il en assure le contrôle en envoyant des fonctionnaires à chaque réunion du Bureau à Paris, même s'il ne le

20. Archives de l'Institut international de coopération intellectuelle, B IV 42. Compte-rendu de la réunion du CDA du BIET, 15 décembre 1936.

21. ABIT, ED 5000/7/01/1. Bureau international de l'Enseignement technique. Correspondance.

22. Sur le rôle des organisations et des réseaux internationaux dans le domaine de la protection de l'enfance, Joëlle Droux, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux (1900-1925) », *Critique internationale*, 52, 2011, pp. 17-33, et son article dans ce numéro.

23. *Les informations du BIET*, 1934.

fait de façon permanente qu'à partir de 1934. Les experts du BIET ne semblent pas être en mal de reconnaissance au niveau national, notamment en France, dans la mesure où leur légitimité professionnelle et savante est bien établie²⁴. Le BIT devient toutefois un vecteur pour étoffer leur statut d'experts internationaux ainsi qu'une caisse de résonance pour leurs revendications, car il diffuse leurs bulletins et les résolutions des congrès aux gouvernements des pays membres de l'Organisation internationale du travail²⁵. Cette projection vers la sphère internationale et l'articulation avec le BIT s'expliquent également par la volonté de fournir une légitimité supplémentaire aux nombreuses politiques nationales menées en faveur du développement de l'enseignement technique pendant toutes les années 1930. Pour sa part, le BIT semble non seulement stimuler mais même reposer sur cet organisme en se garantissant le contrôle « moral » d'une « force internationale déjà disciplinée »²⁶. En effet, le BIET dispose d'un réseau de contacts fort performants ainsi que des ressources financières indispensables pour organiser les congrès internationaux et les travaux d'enquête, exactement tout ce que le BIT ne peut pas garantir. L'originalité de cette relation doit être soulignée. Ernest Mahaim, l'un des interlocuteurs principaux de l'organisation genevoise au sein du BIET, explique clairement le rôle subsidiaire que ce réseau d'experts peut exercer dans le domaine de l'enseignement technique :

Le nouvel organisme, n'engageant aucune dépense de la part du Bureau international du Travail et fonctionnant sous le contrôle de celui-ci et selon les directives indiquées par lui, nous paraissait donc être, à la condition qu'il fut sagement constitué, un organisme d'où nous pourrions tirer les mêmes profits que la Société des Nations tire de l'Institut international de Coopération intellectuelle ou de l'Institut international du Cinématographe éducatif²⁷.

Le conseil d'administration du BIET est donc censé adresser au BIT toute question qui, en vertu de la compétence et de la constitution de ce dernier, lui paraît susceptible d'être mise à l'ordre du jour des Conférences internationales du Travail en vue d'accords internationaux²⁸. Contrairement à d'autres réseaux internationaux actifs dans le domaine de l'éducation ou des politiques sociales qui s'appuient explicitement sur l'expertise du

24. Sur la figure d'Edmond Labbé, Gérard Bodé, « Edmond Labbé, une vie au service de l'enseignement technique », in Renaud d'Enfert, Virginie Fonteneau (dir.), *Espaces de l'enseignement scientifique et technique. Acteurs, savoirs, institutions, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Hermann, 2011, pp. 131-143.

25. Pour un autre exemple de « relation symbiotique » entre le BIT et des associations internationales, voir le cas de la protection des migrants in Paul-André Rosental, « Géopolitique et État providence. Le BIT et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 61, 1, 2006, pp. 99-134.

26. Sandrine Kott, « Une communauté épistémique du social ? », *op. cit.*, pp. 40-41.

27. *Procès-verbaux de la 55^e session du Conseil d'administration du BIT*, 1931, p. 803.

28. Sur les recommandations du BIT en matière d'enseignement technique, d'apprentissage et d'orientation professionnelle dans l'entre-deux-guerres, Marcela A. Pronko, *Universidades del Trabajo en Argentina y Brasil : una historia de las propuestas de su creación; entre el mito y el olvido*, Montevideo, CINTERFOR, 2003, pp. 61-82.

BIT²⁹, l'exemple du BIET dessine la situation inverse où une organisation internationale exploite les relais et les activités d'un réseau privé. Comme le remarque un fonctionnaire genevois, il s'agit d'exploiter les avantages comparatifs de chacune de ces deux organisations afin de mieux partager les informations :

Pourrions-nous recevoir un relevé périodique, semestriel par exemple, sous forme d'une bibliographie de cette documentation [concernant l'enseignement technique], pour savoir si, le cas échéant et au lieu d'enquêter nous-mêmes, nous pouvons demander tels renseignements au BIET ? La réciprocité serait offerte par le BIT : nous tenons constamment à jour les bibliographies et les fichiers sur les différentes questions relatives à l'orientation et à l'enseignement professionnel. Nous communiquerons volontiers dans des délais déterminés une copie de ces données bibliographiques au BIET³⁰.

Cette configuration est aussi rendue possible par la proximité idéologique des membres du BIET avec les idéaux de l'organisation internationale. D'une part, le monopole relatif de l'institution par les Français et leurs liens d'amitié avec Albert Thomas facilitent cette contiguïté. D'autre part, tous les experts du BIET, y compris les représentants allemands et italiens, s'inscrivent à titre personnel dans les matrices philosophiques au fondement de la SDN, qui considèrent la collaboration internationale comme un vecteur de progrès social et de paix entre les peuples.

EXPERTISE ET FLUX D'INFORMATIONS : FAÇONNER LES POLITIQUES SCOLAIRES EUROPÉENNES

Depuis le XIX^e siècle, les réformateurs européens manifestent un fort scepticisme quant à la possibilité d'élaborer des modèles scolaires universels. Cette réticence s'explique par la prégnance des spécificités politico-culturelles de chaque contexte national et par la place centrale de l'institution scolaire dans la fabrication de la citoyenneté politique et de l'identité nationale³¹. Les discussions concernant l'enseignement technique dans l'entre-deux-guerres s'inscrivent dans ce même registre. Le but du BIET n'est pas de créer un enseignement standard ou d'œuvrer à l'harmonisation des systèmes scolaires européens. Les

29. Par exemple, Christophe Capuano, « Réseaux familialistes, Bureau international du Travail et construction des politiques natalistes et familiales en Europe occidentale de la fin des années 1920 aux années 1950 », in Isabelle Lespinet-Moret, Vincent Viet (dir.), *L'Organisation internationale du travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, PUR, 2011, pp. 53-62.

30. ABIT, ED 5000/7/01/1. Relations with the BIET, 1931-1933, jacket 1. Relations avec le BIET. Suggestions relatives à différentes questions inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CDA du BIET, 17 mai 1933.

31. Un approfondissement dans Damiano Matasci, *L'École républicaine et l'étranger. Acteurs et espaces de l'internationalisation de la « réforme scolaire » en France (1870 – première moitié du XX^e siècle)*, Thèse de doctorat, Université de Genève – EHESS Paris, 2012.

experts pointent le fait que chaque pays et chaque région industrielle a ses propres spécificités et ses propres besoins qui résultent des contingences économiques, des possibilités de production et des débouchés commerciaux³².

Ce n'est donc pas à travers l'imposition de normes internationales, mais plutôt en exerçant une sorte de *soft power* que le BIET cherche à orienter les politiques scolaires européennes. Son action passe par la centralisation des informations relatives aux systèmes d'enseignement nationaux, nécessaire pour mener des enquêtes et produire ensuite un faisceau d'expertises techniques au profit des responsables européens de l'instruction publique. Les activités s'articulent autour de deux axes. En premier lieu, le BIET se livre à un intense travail d'enquête sur de nombreux sujets relatifs à l'enseignement technique. Comme nous l'avons souligné, le BIET dispose d'un réseau de contacts hauts placés dans plusieurs pays, ce qui lui permet d'accéder facilement aux documents législatifs, aux programmes d'étude et aux projets de réforme. Les enquêtes touchent à la prolongation de la scolarité obligatoire pour les jeunes travailleurs, l'enseignement ménager des femmes, l'orientation professionnelle, l'apprentissage, les sociétés d'ingénieurs ou encore le matériel didactique³³. En deuxième lieu, le BIET s'attache à la circulation des informations. Il s'inscrit ainsi dans le spectre d'activités classiques des réseaux et *a fortiori* des organisations internationales qui, durant l'entre-deux-guerres et indépendamment de leurs sphères d'activités, font de la gestion des flux d'informations internationaux leur raison d'être. Il fournit ce faisant un cadre institutionnel à la longue tradition de comparaison et de référence aux systèmes scolaires étrangers qui remonte au XIX^e siècle. Comme le souligne Hippolyte Luc en se référant au cas français, « nous vivions continuellement à l'imitation de l'étranger et quand nous constatons qu'on y a accompli quelque chose de bien nous nous empressons d'étudier le procédé³⁴ ».

Dès 1932, le Bureau organise ainsi tous les deux ans des congrès ayant pour but de proposer une méthode de travail uniforme et d'encadrer les activités nationales. Les congrès internationaux de l'enseignement technique représentent la vitrine publique des activités du BIET et réunissent des centaines de professeurs, de pédagogues et de fonctionnaires gouvernementaux. L'un des thèmes les plus récurrents est celui – général mais très évocateur – du rôle et de la fonction de l'enseignement technique dans le contexte de crise économique.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les membres du BIET investissent ce type d'enseignement de pouvoirs thaumaturgiques, notamment

32. ABIT, ED 5000/7/01/1. Projet de création d'un Bureau international de l'enseignement technique, 1931.

33. BIET, *Activité du BIET. 1931-1939. Historique-Situation-Activité*, Numéro spécial du *Bulletin de l'enseignement technique*, N. 20, Paris, 1939.

34. ABIT, ED 1000/41/3 Jacket 3. Congrès international de l'enseignement technique, 1936.

en ce qui concerne la lutte contre le chômage. Ce problème est d'ailleurs au cœur des discussions internationales sur l'enfance et la jeunesse des années 1930. La recommandation votée par l'OIT sur le chômage de la jeunesse en 1935, l'une des mesures phares élaborées pendant cette période, est par exemple la résultante d'une synergie entre le BIT et plusieurs réseaux internationaux soucieux de pallier ce nouveau fléau social³⁵. Le BIET y joue un rôle de première importance grâce au lien organique qu'il entretient avec l'organisation genevoise et participe pleinement à la fabrication de ce véritable problème international et de la catégorie même du « jeune chômeur³⁶ ». Les solutions envisagées, auxquelles le BIET consacre d'ailleurs nombre de ses enquêtes et de ses congrès, passent par l'allongement de la scolarité obligatoire à 15 ans (jusque-là limitée à 12 ou 13 ans dans la plupart des pays occidentaux), le renforcement de l'enseignement technique et la mise en place d'une politique systématique d'orientation professionnelle. L'idée est de réguler – et de retarder – l'entrée sur le marché du travail des jeunes générations à travers les structures scolaires. Le projet de donner une initiation scientifique et technique au plus grand nombre de jeunes travailleurs ainsi que de prolonger l'instruction obligatoire par un degré élémentaire d'enseignement professionnel spécialisé est défendu par différents acteurs de cette époque³⁷. Tels sont par exemple les mots, repris dans l'étude de Dominique Grootaers, du ministre belge de l'Industrie et du Travail, Henri Heyman, au deuxième congrès international de l'enseignement technique de Bruxelles en 1932.

Les initiateurs du Bureau international de l'enseignement technique [...] ont inscrit à leur programme l'intention généreuse de descendre pour atteindre tous les ouvriers. [...] Pendant trop longtemps, en effet, la masse des travailleurs, des simples soldats constituant la main-d'œuvre chargée de réaliser les conceptions de l'intelligence, a été abandonnée au pur hasard de l'embauchage, sans souci aucun d'orientation ni de sélection professionnelle. Il semblait que la recherche de l'élite seule méritât quelque attention³⁸.

Cette attention accrue à la formation professionnelle s'inscrit dans une métamorphose des représentations de la main-d'œuvre qui s'accroît considérablement avec la crise des années 1930. L'action du BIET, notamment si on l'analyse au prisme du cas français, participe pleinement

35. Selon les données du BIT, un quart des chômeurs dans le monde est en 1935 âgé de moins de 25 ans : en chiffres absolus il s'agit d'environ 6 à 7 millions d'individus. Conférence internationale du Travail, *Chômage des jeunes gens*, Genève, BIT, 1935, p. 19.

36. Sur cette question, Joëlle Droux, Damiano Matasci, « Le traitement scolaire du chômage des jeunes : projets, acteurs et réseaux transnationaux (1920-1940) », *Congrès international de la recherche en éducation et formation*, Genève, 2010 (<https://plone2.unige.ch/aref2010/>).

37. Dominique Grootaers, « L'enseignement technique et professionnel masculin en Belgique : aux sources d'une identité », *Revue des sciences de l'éducation*, 21, 4, 1995, p. 766.

38. BIET, *Congrès international de l'enseignement technique. Compte rendu des travaux, vœux, organisation générale, assemblées, réceptions, banquet de clôture*, Bruxelles, 1932, pp. 78-79.

au mouvement des partisans d'une organisation rationnelle de l'industrie, pour lesquels l'éducation professionnelle joue un rôle essentiel³⁹. Afin de lutter contre le chômage et la pénurie structurelle de main-d'œuvre qualifiée, ce type d'enseignement serait notamment chargé d'assurer le reclassement professionnel des chômeurs en les orientant vers les industries manquant d'ouvriers qualifiés.

Dès 1932, la direction de l'Enseignement technique en France entame d'ailleurs une politique scolaire ambitieuse s'inscrivant dans ce registre : elle renforce plusieurs institutions, parmi lesquelles les ateliers-écoles destinés au préapprentissage et à l'initiation professionnelle pour les enfants d'au moins 13 ans et la période de scolarité obligatoire passe de 13 à 14 ans en 1936⁴⁰. À ces actions se greffe également celle des plusieurs offices d'orientation professionnelle, publics et privés, qui sont placés dès 1922 sous la tutelle de la direction de l'Enseignement technique, dont celui bien connu de Julien Fontègne à Strasbourg.

Dans un contexte économique très délicat, un organisme comme le BIET fournit finalement les assises scientifiques pour toute tentative d'introduire, de renforcer ou d'améliorer les filières de l'enseignement technique. La formation de la main-d'œuvre dans les écoles ainsi que l'orientation professionnelle sont de plus en plus considérées comme la seule solution possible pour la grande industrie, comme le confirment d'ailleurs les débats internationaux au sein du BIT relatifs au chômage des « jeunes gens » ainsi que les recommandations concernant l'apprentissage et l'enseignement technique élaborées par la même institution en 1938 et 1939.

CONCLUSION

À travers l'exemple du Bureau international de l'enseignement technique, nous avons essayé de montrer la richesse et la complexité du processus d'internationalisation dans le domaine éducatif. Il convient de rappeler que ce cas d'étude n'illustre qu'un exemple des formes organisationnelles et de l'action des réseaux éducatifs pendant l'entre-deux-guerres. Il témoigne néanmoins de la volonté de ces réseaux de devenir et de se positionner comme des acteurs à part entière du nouvel ordre international d'après-guerre. Dans le contexte des années 1930, les experts du BIET voient dans l'international un nouvel espace de réflexion et d'intervention

39. Jean-Michel Chapoulie, « Représentations de la main d'œuvre, actions parlementaires et administratives. Le développement de l'enseignement technique entre les deux guerres », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 88, 2005, p. 33.

40. Sur ces initiatives : Sandrine Leroy, Catherine Omnès, « La chambre de commerce de Paris et les ateliers-écoles (1883 à 1939) », in Paul Lenormand (dir.), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1803-2003. II. Études thématiques*, Genève, Droz, 2008, pp. 153-166 (en particulier pp. 163-166).

capable d'orienter les politiques scolaires nationales. Moins que dans l'élaboration de normes universelles, l'impact de leurs activités doit être recherché dans la volonté de constituer une « opinion publique organisée⁴¹ » en mesure de mettre à l'ordre du jour – au niveau national et international – les problèmes de la formation des jeunes travailleurs.

Par ailleurs, la fabrication d'acteurs économiques compétents acquiert, dans un contexte de crise, une importance toute nouvelle, dont il serait intéressant de suivre l'évolution après le deuxième conflit mondial. Les interactions entre ce réseau et le BIT dessinent enfin des dynamiques originales de construction et de légitimation d'un profil d'expert international d'une part et de stratégies de subsidiarité et de départage des tâches d'expertise d'autre part. Cette perspective nous invite finalement à reconsidérer les organisations internationales non pas comme un lieu de simples interactions entre des États mais comme un véritable terrain de recherche⁴² qui permet de saisir la mise en circulation d'agents, d'idées et de pratiques qui « traversent, agitent, dépassent, subvertissent⁴³ » le cadre de l'État-nation.

Damiano MATASCI

Université de Genève

41. Achille Beltette, Jean Clavière, *Dix années de vie internationale (1919-1929)*, Cahors, Imprimerie Coursland, 1929, p. 2.

42. Une discussion méthodologique chez Sandrine Kott, « Les organisations internationales – terrains d'étude pour une histoire globale », *Zeithistorische Forschungen/Studies in Contemporary History*, 8, 3, 2011 (édition en ligne).

43. Pierre-Yves Saunier, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, 4, 2004, p. 111.